

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17233**

Intitulé

Gestionnaire de services de soins infirmiers à domicile

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Montpellier	Président de l'université de Montpellier I

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331p Organisation et gestion des services médicaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Gestionnaire de SSIAD exerce les fonctions de gestion et les fonctions d'évaluation définies dans la loi de 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Il exerce aussi les fonctions de pilotage de l'équipe avec un rôle hiérarchique.

Il est responsable de la mise en œuvre permanente des actions de soins. Il prononce, selon la procédure prévue dans le règlement de fonctionnement, l'admission et la sortie des usagers, en concertation avec l'infirmier coordinateur pour les aspects médicaux. Il gère l'ensemble du personnel employé au sein du service, il lui appartient, dans le respect de leurs disciplines respectives, d'organiser et de coordonner leurs actions. A cette fin, il programme et anime les réunions de travail et de synthèse, assure la concertation et la coordination, ainsi que les liaisons internes et externes et veille à l'application de toutes les décisions qu'il prend (cf. décret du 25 juin 2004).

Les activités :

- Animation et direction technique, conduite du projet d'établissement : Il élabore et pilote le projet d'établissement dont il est le garant. Il organise les relations avec les aidants naturels des personnes bénéficiant des prestations du SSIAD, leurs médecins généralistes respectifs et, le cas échéant, avec les services sociaux de la personne. Il associe l'ensemble des acteurs au maintien à domicile de la personne et veille à l'atteinte de l'équilibre social et médical. Il s'astreint à respecter et à faire respecter la discrétion nécessaire au maintien du secret de la situation des personnes âgées et/ou handicapées prises en charge et de leurs aidants naturels. Il est responsable personnellement de la diffusion des documents les concernant.

- Administration et gestion : Il assure la bonne marche du service. Il doit veiller à ce que toutes les formalités exigées par la réglementation en vigueur soient faites régulièrement. Il assure le bon fonctionnement financier du service notamment en élaborant le budget de fonctionnement et en suivant son exécution. Il est responsable devant le Conseil d'Administration ou devant le directeur d'association ou devant le directeur général de la structure (hôpital, CCAS...) du fonctionnement du service. Il propose le programme des travaux et investissements nécessaires. Il rend compte de sa gestion au Conseil d'Administration. Il est responsable de la sécurité des personnes âgées et handicapées prises en charge ainsi que du personnel se trouvant dans le service. Il est responsable des relations publiques avec les services de contrôle, les institutions financières, les milieux sociaux, professionnels, les organismes de formation. Il peut déléguer une partie de ses attributions à des membres qualifiés du personnel, tel que l'infirmier coordinateur, pour toutes les questions concernant l'aspect médical et de suivi des personnes bénéficiant de soins et d'aides à domicile.

Il assure la continuité du fonctionnement normal du SSIAD.

- Administration du personnel : management et gestion des ressources humaines. Il est le chef de l'ensemble du personnel. Il procède aux recrutements des personnels. Il veille à l'application de la législation sociale et des accords de travail. En liaison avec l'infirmier coordinateur, il prépare l'organisation du travail du personnel en fonction de l'activité de soins.

Les capacités attestées sont :

Mettre en œuvre la réglementation

Mettre en œuvre les règles et mécanismes budgétaires et comptables

Appliquer la législation et les accords collectifs du travail

Animer une équipe

Mobiliser le personnel

Mettre en œuvre une démarche d'évaluation du personnel

Prévenir, repérer et gérer les conflits

Etablir un diagnostic des besoins des usagers

Valoriser l'offre de service et la faire connaître

Mettre en place un système d'information

Concevoir et mettre en œuvre le dispositif d'évaluation interne et externe prévue par la loi de 2002

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Relevant du secteur médico-social, les SSIAD peuvent être associatifs, publics ou privés. Leur taille peut varier entre 20 et 200 places.

Gestionnaire de SSIAD

Responsable de SSIAD

Directeur de SSIAD

La responsabilité et l'autonomie du gestionnaire dépendent de la nature du SSIAD (associatif, public ou privé).

Le gestionnaire de SSIAD exerce ses fonctions par délégation du Président du Conseil d'Administration ou du responsable de la personne morale (DG d'hôpital, directeur de CCAS, directeur d'association,...).

En fonction de l'importance de l'établissement, une partie de ses fonctions est déléguée à des responsables qualifiés.

Le Gestionnaire rend compte de son action au Président du Conseil d'Administration.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Module 1 : Administration et gestion : fonctionnement matériel, administratif et financier du service

- Faire évoluer les procédures en tenant compte de l'évolution de la réglementation
- Élaborer les réponses organisationnelles ou stratégiques imposées au service par l'évolution de la commande publique du cadre légal et réglementaire
- Élaborer une démarche de communication adaptée aux différentes catégories d'acteurs
- Repérer les risques de conflits potentiels
- Proposer des démarches de prévention ou de résolution des conflits
- Élaborer des budgets qui tiennent compte des impératifs réglementaires et qui répondent aux choix stratégiques de la personne morale gestionnaire
- Mettre en œuvre les principes, règles et procédures en matière de tarification
- Rendre compte de la gestion du service et décrire les documents nécessaires
- Programmer, suivre et réceptionner des travaux
- Élaborer une politique d'investissement
- Appliquer le droit des contrats

Module 2 : Management et gestion des ressources humaines

- Appliquer le droit du travail
- Traduire les besoins d'une équipe dans un plan de formation
- Définir les missions d'un professionnel
- Rédiger les fiches de postes
- Mobiliser le personnel
- Organiser la circulation de l'information
- Évaluer le système d'information

Module 3 : Animation et direction technique, conduite du projet d'établissement

- Établir un diagnostic de la structure en fonction des besoins et attentes des usagers
- Mettre en place un plan d'action
- Adapter la communication aux différents partenaires
- Intégrer le service dans le partenariat local
- Adapter le respect du cadre légal aux spécificités de la population et du service
- Lier logiquement, dans le projet de service, l'évaluation interne et l'évaluation externe

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Nombre de personnes composant le jury : 4 personnes : - Président : Directeur de SSIAD - Vice-Président : Intervenant de l'équipe pédagogique - Un enseignant - Un Professionnel
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	Nombre de personnes composant le jury : 4 personnes : - Président : Directeur de SSIAD - Vice-Président : Intervenant de l'équipe pédagogique - Un enseignant - Un Professionnel
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 juillet 2010 publié au Journal Officiel du 22 juillet 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau II, code NSF 330p, sous l'intitulé Gestionnaire de services de soins infirmiers à domicile, avec effet au 22 juillet 2010, jusqu'au 22 juillet 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 mai 2018 publié au Journal Officiel du 24 mai 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Gestionnaire de services de soins infirmiers à domicile" avec effet du 27 août 2016, jusqu'au 24 mai 2021.

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, code NSF 330p, sous l'intitulé "Gestionnaire de services de soins infirmiers à domicile" avec effet au 22 juillet 2012, jusqu'au 27 août 2016.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Nombre total de titulaires de la certification

2013 - 12

2014 - 16

2015 - 12

Pourcentage de réussite

2013 - 100%

2014 - 100%

2015 - 92,3%

Nombre de titulaires exerçant les activités visées (en %)

2013 - 83,33%

2014 - 100%

2015 - 100%

Autres sources d'information :

<http://sfc.edu.umontpellier.fr/>

www.cesegh.fr

cesegh

[Service de Formation Continue](#)

Lieu(x) de certification :

Université de Montpellier : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Hérault (34) [Montpellier]

Université Montpellier

163 Rue Auguste Broussonnet

34090 Montpellier

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Montpellier - Site Richter - 163 Rue Auguste Broussonnet -

34090 Montpellier

Historique de la certification :

Le Diplôme d'Université Gestionnaire de SSIAD a été créé en 2005 et devenu Certification Professionnelle Gestionnaire de SSIAD depuis 2010.

Certification précédente : [Gestionnaire de services de soins infirmiers à domicile](#)